



**Les produits concernés par la filière Eco-mobilier :**

**Quel que soit le type :**  
sièges, matelas, literie, table, bureau, armoire, meubles de cuisine, de salles de bain...

**Quel que soit le matériau :**  
bois, panneaux, rembourrés, métalliques, plastique...

**Quelle que soit l'origine :**  
la maison, le jardin, le garage...

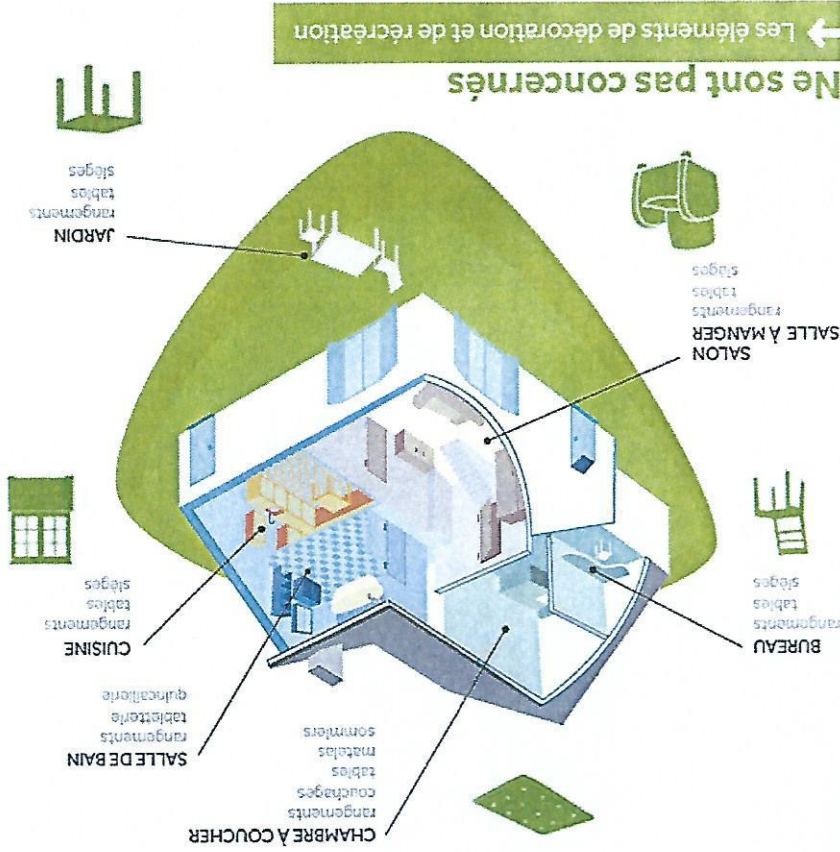
**Quel que soit l'état :**  
entiers, démontés, en état d'usage ou non...

**Quelle que soit la taille**



**Ne sont pas concernés**

← Les éléments de décoration et de récréation



# Information



Val de Drôme  
Communauté de Communes

## NOUVELLE FILIÈRE ECO-MOBILIER

Que faire de vos meubles usagés ?

La Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) participe à la mise en place de la nouvelle filière nationale, de collecte et de recyclage des meubles usagés des particuliers. Celle-ci est maintenant opérationnelle sur notre territoire.

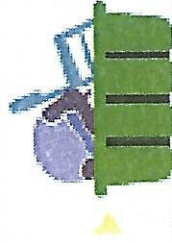
**Une nouvelle benne dédiée à éco-mobilier**

**est disponible à la déchetterie de Eurre**

**Venez y déposer votre ameublement hors d'usage**

Tous les meubles, quelle que soit leur matière, sont concernés. Ils doivent répondre à une des 4 fonctions suivantes :

- Se coucher (matelas, sommiers, lits...)
- S'asseoir (sièges, chaises, canapés...)
- Ranger (armoires, meubles cuisine et salle de bains...)
- Poser (table, table de chevet, bureau...)



**Aucune récupération ne sera autorisée**

Pour plus d'information n'hésitez pas à nous contacter ou vous rendre sur les sites :

<http://www.eco-mobilier.fr/>

<http://www.valdedrome.com/gestion-des-dechets.html>

Le service gestion des déchets de la CCVD